

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 17**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017**

**SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2017

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
1.24.18**

## PRESENTATION

Le 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2017. Puis, le 30 juin 2017, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé. Après BS 2017, le budget général s'élevait à 530,6 M€ en investissement (hors dette) et à 2.084,8 M€ en section de fonctionnement. Il convient désormais d'examiner les données relatives à la décision modificative (DM) n°2 pour 2017.

Toutes opérations confondues, les chiffres cumulés du budget 2017 sont les suivants :

Libellés	BP 2017	BS 2017	DM2 2017	TOTAL	Var. DM2/BP
<b>Recettes de fonctionnement</b>	2 242,7	+3,8	<b>+64,5</b>	2 310,9	+2,9%
<b>Excédent reporté</b>		+143,5		143,5	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	2 031,4	+53,4	+14,9	2 099,7	+0,7%
<b>Epargne brute</b>	<b>211,3</b>	<b>+93,9</b>	<b>+49,5</b>	<b>354,7</b>	<b>+23,4%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	59,9	+1,5	-1,3	60,1	-2,2%
<b>Affectation du résultat n-1</b>		+96,5		96,5	
<b>Dépenses d'investissement</b>	565,8	+17,2	<b>-30,2</b>	552,7	-5,3%
<i>dont capital de la dette</i>	49,7	+2,6	-	52,3	+0,0%
<i>dont dépenses hors dette</i>	516,1	+14,5	-30,2	500,4	-5,9%
<b>Besoin de financement n-1</b>		+177,8		177,8	
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>294,5</b>	<b>+3,1</b>	<b>-78,4</b>	<b>219,2</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Autorisations de programme</b>	<b>276,7</b>	<b>-9,6</b>	<b>+32,1</b>	<b>299,2</b>	<b>+11,6%</b>

Budget général – chiffres exprimés en millions d'euros – crédits réels

La variation des dépenses de fonctionnement en DM2 représente +0,7% du BP 2017. En investissement, l'ajustement est de -5,9%. Sur cette base, l'emprunt d'équilibre peut être réduit de 78,4 M€, soit un total de 219,2 M€ après DM2, contre 303,7 M€ après DM2 2016.

Je vous propose à présent de détailler ces différents mouvements, en section de fonctionnement (I) et en section d'investissement (II).

### **I – La section de fonctionnement**

Elle comprend +14,9 M€ de dépenses et +64,5 M€ de recettes. L'excédent ressort à 49,5 M€

#### **A – les dépenses**

##### **Le secteur solidarité**

Les dépenses supplémentaires de ce secteur représentent 7,3 M€

Le plus important besoin concerne la politique d'insertion avec la revalorisation des enveloppes pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (+3,5 M€) et les contrats d'initiative emploi (+1 M€). En effet, malgré un budget initial de 20 M€ un complément de 4,5 M€ est nécessaire. Le budget des allocations est porté à 456 M€ (+2,3 M€) par redéploiement des actions d'insertion. La hausse 2017 devrait ainsi être inférieure à 1%.

Concernant l'enfance-famille, le réajustement budgétaire est évalué à +2,9 M€. Ce sont les placements en établissement qui enregistrent la majeure partie des besoins (+3 M€), en raison de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés pris en charge.

Une diminution du budget de la politique des personnes du bel-âge est intégrée (-1,2 M€). L'allocation personnalisée d'autonomie à domicile versée au bénéficiaire (-1 M€) ainsi que les frais de séjour en établissement (-1 M€) sont en baisse. Ces réductions sont possibles grâce à une moindre hausse du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, concernant les dépenses induites par l'accord de branche de l'aide à domicile un ajustement budgétaire de +0,8 M€ est prévu (loi d'adaptation de la société au vieillissement).

Le budget du secteur des personnes handicapées est ajusté en fonction du rythme des dépenses observé. Le budget de l'allocation de prestation de compensation du handicap est ainsi corrigé (-1 M€), de même que les dispositifs d'aide à l'autonomie (-0,3 M€).

Enfin, concernant la gestion du fonds de solidarité pour le logement, l'ajustement budgétaire est de +2 M€ afin, notamment, de rembourser la Métropole dans le cadre de la gestion de cette compétence transférée.

### **Les secteurs environnement, agriculture, aide aux communes et tourisme**

La DM2 voit l'accroissement des dépenses dans des secteurs de 1,9 M€

La contribution au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est portée à 61,3 M€ (+1,5 M€), en conformité avec les besoins arrêtés en conseil d'administration. De plus, dans le domaine de la prévention incendie, un complément de 0,2 M€ est nécessaire pour les opérations de débroussaillage.

Dans le domaine agricole, la participation du Département à la 3<sup>ème</sup> édition du « salon des agricultures de Provence » est prévue à hauteur de 0,3 M€

### **Les secteurs routes et éducation**

Les besoins complémentaires dans le domaine des routes s'élèvent à 0,3 M€. Ce budget correspond à l'ajustement de la participation du Département au syndicat mixte des traversées du delta du Rhône.

Dans le domaine de l'éducation, un complément de crédit de 0,1 M€ est nécessaire pour assurer le maintien du dispositif de médiation sociale aux abords des collèges jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **Les finances et l'administration générale**

La DM2 voit l'accroissement de ces postes de charges d'environ 5,3 M€

Cette augmentation est liée notamment à l'ajustement des dotations aux provisions (+3,4 M€). Ces éléments font l'objet d'un rapport détaillé à la présente séance. Par ailleurs, un abondement des crédits budgétaires (+0,6 M€) relatifs aux créances admises en non valeur et aux frais d'intérêts moratoires est également prévu. Le sujet des admissions en non-valeur fait lui aussi l'objet d'un rapport détaillé à la présente séance. Enfin, la régularisation des opérations comptables de rattachement 2016 nécessite l'inscription de 1,6 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

### **B – les recettes**

Les ajustements représentent +64,5 M€ dont les principaux mouvements sont décrits ci-dessous.

La hausse du volume du produit perçu des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) depuis le 1<sup>er</sup> janvier permet au Département de porter les crédits à 380 M€. Cela génère une augmentation de 40 M€ en DM2.

Les dotations aux provisions sont également ajustées en recette. Ainsi des reprises sur provisions à hauteur de 27,3 M€ sont prévues à la présente DM.

Les dividendes liés aux participations du Département sont revalorisés de 1,1 M€ Ils sont portés à 4,7 M€ pour l'année 2017 (contre 4 M€ en 2016). Ils concernent principalement les produits perçus de la Compagnie nationale du Rhône (3,2 M€) et de la société publique locale Aéroport Marseille Provence (1,3 M€).

Un ajustement de +1,6 M€ de recettes de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est intégré. Une somme identique est inscrite en réduction en recette d'investissement. En effet, suite à une réforme comptable, une partie du produit émerge désormais sur la section de fonctionnement. Le volume global de 22,4 M€ reste inchangé.

Concernant les autres dotations, on note en particulier des réductions importantes de recettes en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (-7,1 M€). Elles concernent principalement les compensations financières dans les domaines des personnes âgées et la récupération de trop-perçus dans le cadre de la loi ASV.

Dans le secteur social, l'ajustement s'élève à -1,3 M€ Dans le domaine de l'insertion une désinscription de 2,7 M€ est prévue. Elle correspond à une correction des recettes attendues au titre du fonds social européen. Le reversement des chèques emploi service universel 2016 (CESU) non consommés dans le secteur des personnes du bel âge et handicapées permet l'inscription d'une recette de 1 M€ La DM2 enregistre également une recette de +0,5 M€ perçue de l'Agence régionale de santé (ARS) au titre des actions de prévention santé.

Enfin un certain nombre d'inscriptions complètent les recettes de fonctionnement de cette DM2. Dans le cadre de la résolution d'un contentieux avec l'URSSAF, des recettes exceptionnelles de +1,2 M€ peuvent être intégrées au budget. Sont aussi prises en compte des notifications reçues, des régularisations d'encaissements exceptionnels, l'ajustement des recettes au niveau des réalisations notamment dans les domaines de la culture, des routes...

## **II – La section d'investissement**

La section d'investissement comprend une diminution de 30,2 M€ des crédits, une augmentation de 32,1 M€ des autorisations de programme (AP) et une réduction de 1,3 M€ des recettes (hors emprunts).

### **A – les dépenses**

Au niveau des crédits, comme il est de coutume lors des décisions modificatives, le point sur les différents calendriers de travaux permet un certain nombre de réajustements (redéploiements, baisses ou augmentations). Globalement, ceux-ci sont réduits de 30,2 M€ (hors dette) sur une masse de 530,6 M€ Certains programmes font toutefois l'objet d'abondement de crédits.

Parmi les principaux abondements de programmes, les projets d'investissements dans le domaine de la santé sont revalorisés de 7 M€ le programme de plan de casernement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est ajusté de +2,1 M€ ou encore l'aménagement numérique de +1,7 M€

Ainsi après DM2, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 500,4 M€ et les dépenses en capital à 52,3 M€

Concernant les autorisations de programme (AP), il est procédé à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, les AP des millésimes antérieurs à 2017 sont réduites (-37,7 M€) au

montant de leur engagement effectif au 17 octobre 2017. Enfin, un accroissement des AP de 69,8 M€ est prévu en DM2.

Cette hausse du volume des AP est composée principalement :

- de +41,4 M€ pour le plan de construction de casernes de pompiers ;
- de +21,7 M€ des dispositifs d'aide aux communes (dont +14,7 M€ au titre des contrats) ;
- de +1,7 M€ pour le plan de construction des gendarmeries ;
- de +1,6 M€ au titre des acquisitions pour les maisons du bel âge ;
- de +1 M€ pour le phare culturel.

Ainsi l'ensemble de ces mouvements d'AP effectués en DM2 représente un flux net de +32,1 M€. Sur l'année 2017, le flux net des AP aura été de 299,2 M€. Après DM2, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AP s'élève à 5,2 milliards d'euros pour le budget général, dont 1,9 milliards d'euros restent à financer.

## **B – les recettes**

Les mouvements enregistrés en recettes d'investissement représentent un flux de -1,3 M€

Dans le domaine patrimonial, le produit de cessions de biens est revalorisé de 2,5 M€. Cela permet de tenir compte de l'avancée des procédures des ventes programmées dont le volume est porté à 13,5 M€ pour l'ensemble de l'année 2017.

Dans le domaine environnemental, les recettes attendues de l'appel à projet de l'ADEME sur le dossier fonds Air doivent être décalées (-1,5 M€). Ceci, afin d'être en conformité avec le niveau des subventions octroyées par le Département. Les recettes seront réinscrites lors des prochaines années.

Dans le domaine routier, un mouvement de -0,8 M€ est prévu afin d'ajuster les participations de co-financeurs aux travaux réalisés.

Compte tenu de l'ensemble des mouvements, l'emprunt d'équilibre est réduit de 78,4 M€

Les budgets annexes du laboratoire départemental d'analyses, de la direction des maisons de l'enfance et de la famille et du centre médico-psycho-pédagogique départemental connaissent des mouvements de crédits non substantiels. Ceux-ci ne font pas l'objet de développement particulier, au-delà des différentes opérations d'intégration de résultats.

\*\*\*

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le présent rapport, je vous propose de vous prononcer sur la délibération jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL